

SRAE NUTRITION

10 Rue Gaëtan Rondeau

44200 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE Nutrition

Siège social : 10 Rue Gaëtan Rondeau - 44200 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la SRAE Nutrition,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SRAE Nutrition relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2023-03.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Suivi Collégial (COSUI).

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 08-06-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

91A4B3CF3F4E4AF...

Hugues de NEUVILLE

Associé

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION SRAE NUTRITION

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			- €	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 650,00 €	1 650,00 €	- €	
Autres immobilisations corporelles	29 853,63 €	25 786,08 €	4 067,55 €	4 361,84 €
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 358,00 €		3 358,00 €	3 358,00 €
Total I	34 961,63 €	27 436,08 €	7 525,55 €	7 819,84 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 077,60 €		7 077,60 €	8 894,40 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	17 123,00 €		17 123,00 €	27 185,92 €
Charges constatées d'avance	4 272,14 €		4 272,14 €	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	284 682,23 €		284 682,23 €	458 573,27 €
Charges constatées d'avance				5 055,14 €
Total II	313 154,97 €	- €	313 154,97 €	499 708,73 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	348 116,60 €	27 436,08 €	320 680,52 €	507 528,57 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION SRAE NUTRITION		
BILAN PASSIF AU 31/12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	87 822,51 €	40 096,96 €
Excédent ou déficit de l'exercice	19 709,26 €	47 725,55 €
Situation nette (sous total)	107 531,77 €	87 822,51 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 067,55 €	4 361,84 €
Provisions réglementées		
Total I	111 599,32 €	92 184,35 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	162 786,96 €	349 949,66 €
Total II	162 786,96 €	349 949,66 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 357,17 €	25 526,76 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 764,10 €	38 608,71 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		894,00 €
Autres dettes	172,97 €	365,09 €
Produits constatés d'avance		
Total IV	46 294,24 €	65 394,56 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	320 680,52 €	507 528,57 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION SRAE NUTRITION		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	87 264,96 €	126 119,88 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	513 954,29 €	556 069,20 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15,00 €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	57 288,74 €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	187 162,70 €	88 590,42 €
Autres produits	897,99 €	9,95 €
Total I	789 294,94 €	828 078,19 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 484,12 €	12 058,15 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	147 024,99 €	207 182,16 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 460,67 €	13 266,51 €
Salaires	335 014,17 €	302 619,79 €
Charges sociales	118 620,07 €	109 935,09 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 822,78 €	1 879,73 €
Dotations aux provisions	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	807,91 €	- €
Reports en fonds dédiés	- €	94 531,03 €
Autres charges	151 001,48 €	40 701,23 €
Total II	771 236,19 €	782 173,69 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	18 058,75 €	45 904,50 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	1 650,51 €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	1 650,51 €	- €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilées	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 650,51 €	- €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	19 709,26 €	45 904,50 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	1 821,05 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	1 821,05 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	
Total VI	- €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	1 821,05 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	790 945,45 €	829 899,24 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	771 236,19 €	782 173,69 €
EXCEDENT OU DEFICIT	19 709,26 €	47 725,55 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Dans une approche globale de santé publique (prévention et soin), la SRAE Nutrition a pour objectif de participer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population ligérienne, à la lutte contre la sédentarité, à la réduction de la prévalence du surpoids, de l'obésité et de la dénutrition en Pays de la Loire. Elle vise l'amélioration de la qualité, l'efficacité et la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles. Ses quatre missions principales sont :

- Animer, coordonner et fédérer le réseau des acteurs de la santé, de la nutrition (alimentation et activité physique),
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles,
- Centraliser et diffuser l'expertise,
- Informer et communiquer en direction des décideurs et des professionnels.

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'association a appliqué le règlement ANC n°2023-03 pour prendre en compte des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Notamment, la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat présentée en produits exceptionnels dans les compte clos le 31 décembre 2024 est présentée dans la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" dans les comptes clos le 31 décembre 2025."

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif à au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques incluses dans les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire / dégressif.

Toutefois, l'entité a retenu la durée d'usage en application des mesures de simplification offertes pour les PME.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds propres

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC 2014-03, dans le compte 131000 « Subventions d'investissement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 162 787 euros. Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal
L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes
Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 959 € TTC.

Parmi cette somme, 4 959 € correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés
Il a été décidé de ne pas communiquer l'information afin de conserver l'anonymat des salariés concernés.

Effectif moyen
L'effectif moyen salarié du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à 8.52 salariés. Il s'élevait à 9.22 salariés pour l'exercice clos au 31/12/2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'ARS a demandé le reversement de fonds dédiés à hauteur de 150 000€.

L'association a perçu, en 2023, une subvention de 35 000€ de l'ARS affectée à l'organisation du forum régional en nutrition qui a eu lieu en 2024. Le résultat financier du forum est excédentaire. Le financeur n'a pas demandé, au 31/12/2025, le remboursement total ou partiel de la subvention attribuée. Selon l'association ce risque est faible.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Total immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Constructions				
Installation techn. Mat outil	1 650			1 650
Matériel de bureau et informatique	24 606	2 336	2 472	24 471
Autres immobilisations corporelles	5 383			5 383
Total immobilisations corporelles (II)	31 639	2 336	2 472	31 504
Immobilisations financières (III)	3 458			3 458
Total général (I + II + III)	35 097	2 336	2 472	34 962

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Etat des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou Tx d'amort	Mode d'amortissement	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire				0
Total immobilisations incorporelles (I)			0	0	0	0
Installation techn. Mat outil	3 ans	Linéaire	1 650			1 650
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire	21 183	1 564	1 664	21 084
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	4 444	258		4 703
Total immobilisations corporelles (II)	0		27 277	1 823	1 664	27 436
Total général (I + II)	0	0	27 277	1 823	1 664	27 436

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés	7 078	7 078		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 123	17 123		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	4 272	4 272		
Dettes	Montants bruts	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 357	23 357		
Personnel et comptes rattachés	1 057	1 057		
Organismes sociaux	15 325	15 325		
Dettes fiscales	6 382	6 382		
Autres dettes	173	173		
Produits constatés d'avance				

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	19 277	23 514
Dettes fiscales et sociales	6 802	9 816
Autres dettes	48	245
Produits à recevoir	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		9 365

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Produits :	D'exploitation		0
	Financiers		
	Exceptionnels		
TOTAL		0	0
Charges constatées d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Charges :	D'exploitation	4 272	5 055
	Financières		
	Exceptionnelles		
TOTAL		4 272	5 055

Tableau de subventions d'exploitations

Concours publics et subventions	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics						0
Subventions d'exploitation		54 660		459 000		513 660
Subventions d'investissements						0
TOTAL	0	54 660	0	459 000	0	513 660

Ventilation du chiffre d'Affaires

Ventilation du CA par catégorie d'activités	2025	2024
Prestation de service	500	420
Inscriptions forum		38 630
Prestations de formation	46 744	17 449
Remboursements CPAM	40 021	57 740
Location de stand		11 880
TOTAL	87 265	126 120

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

SRAE NUTRITION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Variations des fonds dédiés

Variation des fonds issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont amortissements		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0	
ARS FIR	342 555		179 974			162 580	
DNUT51	7 395		7 188			207	
						0	
Contributions financières d'autres organismes						0	
Ressources liées à la générosité du public						0	
TOTAL	349 950	-	187 163	-	-	162 787	-

Variation des fonds propres

ARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	40 097	47 726			87 822
Excédent ou déficit de l'exercice	47 726	-47 726	19 709	0	19 709
Situation nette	87 822	0	19 709	0	107 531
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement	4 362		2 336	2 631	4 068
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	92 184	0	22 046	2 631	111 599